

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Est par la présente donnée par le soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier de la *Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*.

QUE : Le rôle général de perception pour l'année 2013 a été produit et déposé le 23 janvier 2013 et que nous procéderons à l'envoi des comptes de taxes le 25 janvier 2013.

QUE : Le Conseil a décrété que le paiement des taxes est réalisé en un versement ou au plus, en trois versements égaux, soit un premier versement le 1^{er} mars 2013, un deuxième versement, s'il y a lieu, le 1^{er} juin 2013 et un troisième versement, s'il y a lieu, le 1^{er} août 2013.

Quiconque désire en prendre connaissance pourra le faire au Bureau municipal, 6201, chemin de l'Île, durant les heures habituelles d'ouverture au public, les mardi et mercredi entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce vingt-troisième jour de janvier deux mille treize par

Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier